LE BOULEVARD DE LILLE

à Roubaix et à Tourcoing

HISTORIQUE DE LA QUESTION

L'enquête. — Les contre-projets

L'enquête ouverte du 26 février au 26 mars provoqua le dépôt de quatre contre-projets, accompagnés d'observations formulées par leurs auteurs. Nous donnons la figuration de ces contre-projets (sixième et septième plans).

Contre-projet de M. de Favreuil

M. de Favreuil a déposé un long mémoire dans lequel il rappelle son projet de 1885, dont nous avons parlé, et explique les motifs qui l'ont actuellement rendu irréalisable par suite des nombreuses agglomérations industrielles et rurales qui se sont formées sur le parcours qu'il devait suivre. Après avoir ensuite exposé les raisons qui lui paraissent justifier les dépenses importantes qu'occasionnerait une partie du nouveau tracé qu'il propose, il indique ce tracé qu'il divise en sept sections. Il fixe le point de départ à la Grande-Place de Lille, en face de la rue Nationale. De là, son projet se dirige vers la place du théâtre, traverse les rues de la Clef et des Arts, emprunte la rue des Fleurs, avec la façade latérale du lycée pour alignement et gagne les fortifications, en coupant les rues des Jardins et des Canonniers. De là, il traverse les cimetière de l'Est, croise les rues de la Louvière, près du réservoir supérieur des eaux de Lille, et la rue du Chevalier-Français et se dirige vers la bifurcation des lignes de Roubaix et d'Armentières. A cet endroit serait soudée la branche pour Tourcoing, qui rejoindrait et emprunterait un des quatre projets administratifs soumis à l'enquête.

Le tracé de M. de Favreuil, vers Roubaix, traverse le chemin de fer sur un pont à jeter sur la grande tranchée du Lion d'Or, coupe le pavé de Mons-en-Barœul à Marcq-en-Barœul, passe au sud de la Filaterie et au sud des usines et habitations Piat-Lesaffre (ci-devant Droulers), s'avance à mi-distance des forts de Mons-en-Barœul et du Haut-Vinage, coupe la route actuelle de Roubaix entre les deux coudes marqués par les cabarets de Saint-Ghislain et du Petit-Wasquehal, passe au sud de l'église du Sart, au nord de l'école de garçons, se dirige vers Epinoy et aboutit à l'avenue Brame, qu'il emprunte entièrement pour aller se souder au parc de Barbieux au lieu dit le « Grand Tournant de Croix ».

Contre-projet des Hospices de Lille

Les hospices de Lille ont versé à l'enquête des observations tendant à démontrer que les projets soumis à l'enquête présentent, pour Roubaix, un parcours trop long et qu'il y aurait intérêt à adopter un trajet plus court et plus direct. Ils proposent, en conséquence, un projet empruntant l'avenue Brame jusqu'à la Marque, poursuivant derrière l'église du Sart, se rapprochant du cabaret de Saint-Ghislain, traversant en dehors des zones du fort, le territoire de Mons-en-Barœul, pour aboutir vers un point de la ville de Lille, à proximité de la gare des voyageurs ou vers l'avenue Julien-Destrée.

Contre-projet de M. Loridan

M. Louis Loridan, propriétaire à Roubaix, a également déposé, à l'enquête, un contre-projet accompagné d'observations par lesquelles il constate qu'aucun des projets officiels présentés ne dessert utilement par sa direction la ville de Roubaix, qui est la plus importante agglomération visée, ni les communes importantes de Wasquehal et Croix. Le véritable tracé, le plus direct et le plus court, ajoute-t-il, qui devrait, comme branche principale de l'Y, indiqué comme figure par le Conseil général devrait prendre à Lille place des Buisses, traverser les fortifications en se dirigeant vers le cimetière, écorner légèrement ce cimetière derrière les maisons de la route départementale numéro 14, traverser la voie par un passage supérieur au sud de la patte d'oie formée par la bifurcation des lignes de Roubaix et de Dunkerque, se diriger tout droit par La Ladrie, traverser la route numéro 14 près du pavé dit pavé bleu et par le Sart, aboutir à l'entrée de la nouvelle avenue, dite avenue Brame au lieu dit Epinoy, pour communiquer par cette avenue élargie avec le parc de Barbieux, à Roubaix, qui servira de dégagement pour les voitures de luxe et au chemin d'intérêt commun numéro 143, dit Chemin-vert, qui servira de dégagement pour les charrois.

M. Loridan termine par l'énumération suivante des avantages de son projet : 1° Il est plus court, partant moins coûteux ; 2° Il a moins d'ouvrages d'art, point de pont coûteux sur le canal ; 3° il entre au cœur de Lille et de Roubaix sans grands frais ; 4° Il dessert admirablement Saint-Maurice, Mons-en-Barœul, Wasquehal, Croix et Roubaix ; 5° enfin par une petite branche d'Y, qui irait rejoindre le Blanc-Seau, faubourg de Tourcoing, entre canal et fer par le Petit-Wasquehal et Wasquehal, il remplirait les désirs de Tourcoing.

Contre-projet de M. Villalard

M. Villalard, agent immobilier à Roubaix, a également versé à l'enquête un quatrième contre-projet. Il faut d'abord observer que les quatre projets, tels qu'ils ont été élaborés par l'administration, ne lui semblent pas, au point de vue de la direction, donner satisfaction aux intérêts de Roubaix qui se trouverait séparé des branches principales par un espace de plus de trois kilomètres plus à ouest de Tourcoing même dont le principal faubourg (le Blanc-Seau) se trouverait éloigné de deux à trois kilomètres de la branche tourquennoise, lorsque, légitimement, il devrait être en plein sur ce parcours ; ni enfin à ceux de Lille, qui a intérêt à voir sur cette route le trafic des grandes villes ses voisines et qui n'y verrait uniquement qu'un faible trafic rural de quelques communes agricoles. Ces projets, ajoute M. Villalard, ne correspondent pas non plus aux vues du Conseil général, qui est d'augmenter la puissance commerciale et industrielle de l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing et non de faciliter uniquement le passage de tombereaux d'engrais. Toujours au point de vue de la direction, l'auteur du contre-projet fait remarquer que si, au lieu d'une avenue commune, on en avait projeté deux, l'une directe sur Roubaix et l'autre directe sur Tourcoing, celle sur Roubaix passerait nécessairement au sud-est de la ligne du chemin de fer, pour faire communiquer presque directement la place de la gare de Lille avec le prolongement du parc de Barbieux au lieu dit Epinoy, et que, même en ce cas, l'avenue sur Tourcoing ne servirait vraiment pas les intérêts de cette dernière ville si elle passait, comme dans les projets de l'administration au-delà du canal de Roubaix et non entre le canal et la ligne du chemin de fer, direction par laquelle cette avenue rencontrerait beaucoup plus tôt le terrains industrielles et rurales qui se sont formées sur le parcours qu'il devait suivre. Après avoir ensuite exposé les raisons qui lui paraissent justifier les dépenses importantes qu'occasionnerait une partie du nouveau tracé qu'il propose, il indique ce tracé qu'il divise en sept sections. Il fixe le point de départ à la Grande-Place de Lille, en face de la rue Nationale. De là, son projet se dirige vers la place du théâtre, croise les rues de la Clef et des Arts, emprunte la rue des Fleurs, avec la façade latérale du lycée pour alignement et gagne les fortifications, en coupant les rues des Jardins et des Canonniers. De là, il traverse les cimetière de l'Est, croise les rues de la Louvière, près du réservoir supérieur des eaux de Lille, et la rue du Chevalier-Français et se dirige vers la bifurcation des lignes de Roubaix et d'Armentières. A cet endroit serait soudée la branche pour Tourcoing, qui rejoindrait et emprunterait un des quatre projets administratifs soumis à l'enquête.

Le tracé de M. de Favreuil, vers Roubaix, traverse le chemin de fer sur un pont à jeter sur la grande tranchée du Lion d'Or, coupe le pavé de Mons-en-Barœul à Marcq-en-Barœul, passe au sud de la Filaterie et au sud des usines et habitations Piat-Lesaffre (ci-devant Droulers), s'avance à mi-distance des forts de Mons-en-Barœul et du Haut-Vinage, coupe la route actuelle de Roubaix entre les deux coudes marqués par les cabarets de Saint-Ghislain et du Petit-Wasquehal, passe au sud de l'église du Sart, au nord de l'école de garçons, se dirige vers Epinoy et aboutit à l'avenue Brame, qu'il emprunte entièrement pour aller se souder au parc de Barbieux au lieu dit le « Grand Tournant de Croix ».

Contre-projet des Hospices de Lille

Les hospices de Lille ont versé à l'enquête des observations tendant à démontrer que les projets soumis à l'enquête présentent, pour Roubaix, un parcours trop long et qu'il y aurait intérêt à adopter un trajet plus court et plus direct. Ils proposent, en conséquence, un projet empruntant l'avenue Brame jusqu'à la Marque, poursuivant derrière l'église du Sart, se rapprochant du cabaret de Saint-Ghislain, traversant en dehors des zones du fort, le territoire de Mons-en-Barœul, pour aboutir vers un point de la ville de Lille, à proximité de la gare des voyageurs ou vers l'avenue Julien-Destrée.

Contre-projet de M. Loridan

M. Louis Loridan, propriétaire à Roubaix, a également déposé, à l'enquête, un contre-projet accompagné d'observations par lesquelles il constate qu'aucun des projets officiels présentés ne dessert utilement par sa direction la ville de Roubaix, qui est la plus importante agglomération visée, ni les communes importantes de Wasquehal et Croix. Le véritable tracé, le plus direct et le plus court, ajoute-t-il, qui devrait, comme branche principale de l'Y, indiqué comme figure par le Conseil général devrait prendre à Lille place des Buisses, traverser les fortifications en se dirigeant vers le cimetière, écorner légèrement ce cimetière derrière les maisons de la route départementale numéro 14, traverser la voie par un passage supérieur au sud de la patte d'oie formée par la bifurcation des lignes de Roubaix et de Dunkerque, se diriger tout droit par La Ladrie, traverser la route numéro 14 près du pavé dit pavé bleu et par le Sart, aboutir à l'entrée de la nouvelle avenue, dite avenue Brame au lieu dit Epinoy, pour communiquer par cette avenue élargie avec le parc de Barbieux, à Roubaix, qui servira de dégagement pour les voitures de luxe et au chemin d'intérêt commun numéro 143, dit Chemin-vert, qui servira de dégagement pour les charrois.

M. Loridan termine par l'énumération suivante des avantages de son projet : 1° Il est plus court, partant moins coûteux ; 2° Il a moins d'ouvrages d'art, point de pont coûteux sur le canal ; 3° il entre au cœur de Lille et de Roubaix sans grands frais ; 4° Il dessert admirablement Saint-Maurice, Mons-en-Barœul, Wasquehal, Croix et Roubaix ; 5° enfin par une petite branche d'Y, qui irait rejoindre le Blanc-Seau, faubourg de Tourcoing, entre canal et fer par le Petit-Wasquehal et Wasquehal, il remplirait les désirs de Tourcoing.

Contre-projet de M. Villalard

M. Villalard, agent immobilier à Roubaix, a également versé à l'enquête un quatrième contre-projet. Il faut d'abord observer que les quatre projets, tels qu'ils ont été élaborés par l'administration, ne lui semblent pas, au point de vue de la direction, donner satisfaction aux intérêts de Roubaix qui se trouverait séparé des branches principales par un espace de

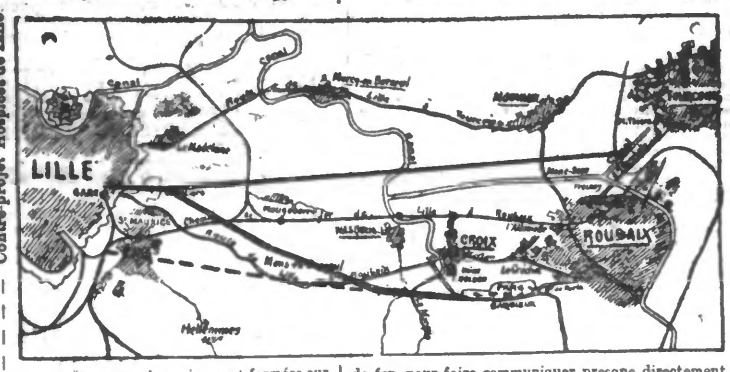

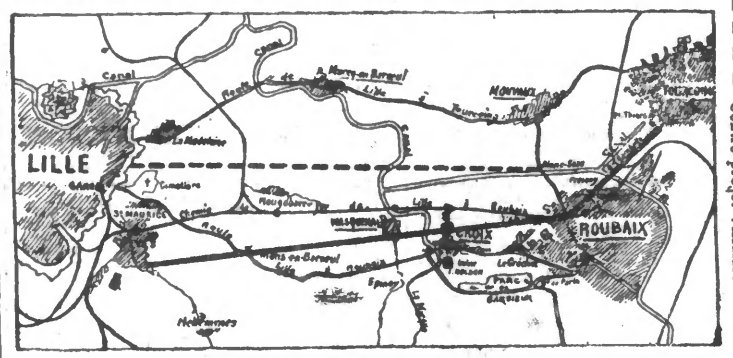

nue commune aux deux villes de Roubaix et Tourcoing, ces deux branches doivent chacune s'éloigner le moins possible de l'activité commerciale des deux villes et, par conséquent, emprunter leur territoire sur la plus grande longueur possible.

Au point de vue du coût, M. Villalard estime qu'il est facile d'arriver à un tracé qui remplirait mieux les conditions d'utilité et de commodité que visent le Conseil général et les villes de Roubaix et de Tourcoing, qui semblerait sensiblement plus court quoique presque aussi droit que ceux présentés à l'enquête et qui coûterait sensiblement moins que ces derniers.

Comme conclusion, M. Villalard propose, comme réalisant le mieux les conditions précitées, un tracé qui emprunterait la direction du quatrième projet officiel jusqu'à sa bifurcation, c'est-à-dire jusqu'aux environs de Rougebarre, comme tronc d'Y. De là l'embranchement sur Roubaix se dirigerait vers le parc de Barbieux et y aboutirait par son prolongement, ou avenue Brame, devant le vélodrome de Roubaix. La branche de Tourcoing traverserait la Marque canalisée entre le canal de Roubaix et la ligne du chemin de fer à l'endroit le plus facile et le moins coûteux. Puis cette branche cotoyant à distance le canal et ne traversant que des terres libres, tout se tenant à portée des agglomérations importantes et intéressantes de Wasquehal et de Croix, se dirigerait par le lieu dit Capreau, Honsar ou Houstret vers le territoire de Tourcoing qu'il atteindrait en pleine agglomération du Blanc-Seau, traversant la rue de Mouvaux en un point peu bâti entre l'église et le chemin dit de la Mackellerie, pour aboutir à la limite de Roubaix et de Tourcoing sur un angle de la propriété de Mme Constantin Descat.

A propos des frais d'expropriation nécessités par la traversée du Blanc-Seau, M. Villalard fait remarquer qu'ils seraient compensés par les bénéfices résultant du moins de longueur à construire et de la suppression d'un ouvrage d'art devenu inutile. (un pont sur le canal.) Il établit ensuite, avec chiffres à l'appui, que son contre-projet est de 1.395 mètres moins long que la moyenne des quatre proposés par l'administration et coûterait 872.117 francs de moins que le prix moyen prévu pour ces projets. Cette somme, ajoute-t-il, serait certainement plus que suffisante pour couvrir les frais d'expropriations dans la traversée du faubourg du Blanc-Seau.

L'auteur du contre-projet résume enfin en trois points les avantages qui lui paraissent résulter du tracé qu'il préconise : 1. voie plus commode et plus utilitaire de Tourcoing et le servirait beaucoup plus efficacement en traversant son principal faubourg (le Blanc-Seau). Il en conclut qu'à fortiori le projet devant produire, par les deux branches d'un Y, une avenue ; 2. voie plus courte : 3. voie moins couteuse. Il complète ses explications sur le premier point en signalant les facilités de communication qu'offriraient les deux branches par leurs aboutissants. Celle vers Tourcoing, par son point d'arrivée au lieu dit le Fresnoy, desservirait Tourcoing par deux voies très commerçantes et très fréquentées : d'une part les larges boulevards de la République et Gambetta, d'autre part la rue Neuve de Roubaix, par les boulevards roubaisiens d'Armentières et d'Halluin, le quai du canal et le pont Morel. Cette même branche desservirait également le nord de Roubaix. La branche roubaisienne, par son aboutissant au parc de Barbieux, se divisant pour les voitures légères ou pour les charrois en deux routes macadamisées, celle du parc et le chemin d'intrêt commun n° 143, viendrait encore, en contournant Roubaix par ce boulevards Gambeta et de Strasbourg et par le pont des Couteaux desservir les quartiers de Tourcoing le Tilleul et le Sapin-Vert.

Offre des propriétaires de l'avenue Brame

M. Villalard a également contribué à faire verser à l'enquête, au nom des propriétaires de l'avenue Brame, une déclaration accompagnée d'un plan, dressé par M. de Favreuil, géomètre à Lille et représentant le projet d'un tronçon du boulevard entre l'extrémité du parc de Barbieux, à Croix, et le pavé d'Epinoy à Flers. Voici les termes de cette déclaration : « Les terrains teintés en bleu au plan ci-annexé, appartiennent aux sus-nommés qui en offrent l'abandon gratuit pour l'établissement du boulevard. Ceux teintés en rose appartiennent à divers propriétaires desquels semblable abandon pourait être assez facilement obtenu par l'administratoin. La passage de la nouvelle voie se fera gratuitement ou à peu près sur environ 900 mètres en suivant la seule direction logique unanimement réclamée par les habitants de Roubaix et Lille.

« Les susnommés sont en outre disposés, dans le cas où le boulevard serait établi suivant le tracé indiqué au dit plan, sur une largeur de cinquante mètres et dans les conditons indiquées par le rapport de M. l'agent-voyer d'arrondissement, du 30 décembre 1899, à favoriser cette entreprise éminemment intéressante par une subvention en espèces de soixante mille francs. »

Les propriétaires de l'avenue ont mis comme condition à leurs engagements que le boulevard projeté devrait être achevé et livré à la circulation entre Lille et Roubaix au plus tard le 31 décembre 1903.

La question importante du boulevard Lille, Roubaix et Tourcoing a donc fait un pas décisif vers sa solution.

Les communes intéressées vont avoir à donner leur avis sur les résultats de l'enquête et à faire connaître leurs offres de participation. Le Conseil général pourra alors prendre une déci[illegible] définitive.

SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge
Ce produit donne de si bons résultats, qu'il est préféré aux autres pour les lessives.
Sa fabrication journalière atteint cent mille pains.
Paris-Ménage est antiseptique,
Ne contient aucun mordant,
Mousse comme du lait,
Nettoie le linge à fond.
Les bonnes ménagères emploient toutes Paris-Ménage, reconnu le meilleur des savons pour linge.
Victor Valssier, créateur des Savons du Congo

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes

LES VOLS DE NUIT. — UNE DESCENTE DU PARQUET. — Le Parquet représenté par M. Prud'homme, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Planque, est descendu à Roubaix, mardi après midi, vers deux heures. Il venait continuer son enquête sur les vols de nuit de l'hiver dernier, principalement sur les cambriolages commis chez M. Alexandre Soyez, horloger, rue de l'Epeule, et chez Mlle Joye, tailleuse, rue des Arts.

Le magistrat a entendu dans le bureau du deuxième arrondissement, plusieurs témoins concernant ces deux affaires, puis il s'est transporté successivement au domicile des personnes volées, pour lever le plan des lieux. Le Parquet a regagné Lille à quatre heures et demie.

En vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le même juge, la police de sûreté avait arrêté, la veille, Marie Verbeke, âgée de 29 ans, femme d'Auguste Gérard, le coiffeur arrêté à Mouvaux lors de la tentative de vol chez M. Blondet.

LE MARCHE A TERME DE ROUBAIX-TOURCOING. — Nous avons reçu, de M. Charles Pollet, membre de la chambre de commerce de Roubaix, une lettre sur la question du marché à terme, que nos lecteurs trouveront plus loin, sous la rubrique : Correspondance.

LE JUBILE DE M. LE CHANOINE CHABÉ. — Une erreur de mise en page, a fait que notre compte-rendu du banquet offert à M. le supérieur, lundi, ne mentionne pas le toast prononcé par Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai. Nous nous empressons de réparer cette omission tout à fait involontaire.

Mgr l'Archevêque, dans un langage élevé exprime les sentiments de satisfaction qu'il éprouve au milieu de ces fêtes jubilaires de Roubaix. Il trace un tableau sloquent de l'influence des maisons d'éducation chrétienne, sur les destinées du diocèse. Il fait un éloge bien mérité de l'œuvre si utile des Facultés Catholiques, et félicite les familles roubaisiennes d'avoir compris que dans les temps présents, il était plus que jamais nécessaire de confier les enfants à des maîtres chrétiens.

Un vivat enthousiaste est chanté en l'honneur de Mgr Sonnois.

Pendant le banquet, la cantate composée par M. A. Blanchot, avec musique de M. Peers, a été exécutée pour la deuxième fois et a obtenu un légitime succès. M. Peers a été l'objet d'une véritable ovation.

Tous les invités ont beaucoup admiré, dans la salle du banquet, un très beau portrait de M. le supérieur, œuvre de M. Bouzin, l'aimable secrétaire de la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing.

L'EXCURSION DU COLLEGE. — Jeudi 28 juin, visite de Laon, pèlerinage à Liesse, visite de Reims.

Marche du train :

Départ de Roubaix 4 heure 50 matin, arrivée à Laon 8 heures. — Départ de Laon 9 heures 45, arrivée à Liesse 10 heures, départ de Liesse, 11 heures, arrivée à Reims 12 heures 34. — Départ de Reims 5 heures 40 du soir, arrivée à Roubaix 10 heures.

Les adhésions sont reçues jusque mercredi soir.

LE SERVICE DES EAUX POTABLES. — Par arrêté préfectoral ; M. Muylaert Eugène, conducteur des Ponts-et-chaussées à Douai, a été nommé régisseur pour le paiement des dépenses relatives des travaux effectués chez les usagers de la nappe souterraine de la Scarpe inférieure, à la suite des travaux exécutés pour la distribution d'eau de source à Roubaix-Tourcoing.

LA « ROUBAISIENNE ». — Le nouveau président de la « Roubaisienne », M. Lucien Mouraux, offrait samedi à tous les gymnastes un punch, agrémenté d'une soirée chantante fort réussie.

Tout le monde avait répondu à l'appel : anciens, adustes, pupilles se serraient autour des tables et devisaient gaiement, quand arriva le moment des toats.

Tour à tour, MM. Mouraux et Piesvaux félicitèrent les gymnastes de leur tenue admirable et de leur magnifique travail au concours de Paris, puis on remit à M. Liévin Demey, champion de France du concours athlétique, un objet d'art en souvenir de son remarquable succès.

Après quelques vivats chaleureux aux président, vice-présidents, moniteur, comité et champion, M. Durant, délégué au congrès de Paris, refit l'historique de la XXVIe fête fédérale, et en termes très heureux, donna à chacun sa part d'éloges et de félicitations. Il termina en conseillant aux gymnastes de se remettre immédiatement au travail pour conserver à la « Roubaisienne » sa réputation de société forte, disciplinée, et soucieuse de son renom incontesté dans le monde de la gymnastique, renom qui lui valut une place d'honneur pendant les deux jours du concours vis-à-vis du ministre de la guerre et du président de la République, et aussi les acclamations enthousiastes du public parisien et des gymnastes de France.

La soirée se termina par un concert des plus joyeux, où la verve des jeunes rivalisa avec l'entrain des anciens et l'on se sépara enchanté des bonnes heures passées si gaiement mais beaucoup trop vite.

UNE AFFAIRE A ECLAIRCIR. — Il n'était bruit, mardi matin, dans le quartier de la Gare, que d'un infanticide qui aurait été commis par une servante habitant rue de l'Alma. Comme d'habitude, les faits auraient démesurément exagérés. Voici à quoi ils se réduisent.

Dans la soirée de lundi, Marie-Louise Vanmeirhaeghe, âgée de 23 ans, servante actuellement sans place et demeurant au numéro 64 de la rue d'Alma, se présentait à l'estaminet de M. Delys, angle de cette rue et de la rue Isabeau de Roubaix, et y demandait une chambre. La maison où elle demeure était fermée, prétendait-elle, et elle n'en avait pas la clef.

La jeune fille était sur le point d'être mère. Au cours de la nuit, elle mit au monde un enfant du sexe masculin. Les gens de la maison, réveillés, constatèrent que le nouveau-né était mort.

Tandis que Marie-Louise Vanmeiraeghe était admise à l'Hôtel-Dieu, M. Laché, commissaire de police du premier arrondissement, ouvrait une enquête. Il fit examiner l'enfant par M. Bôle, médecin-légiste, qui a constaté qu'il avait vécu. Toutefois, il n'a relevé sur le petit corps aucune trace de violences.

Quant à la mère, elle a déclaré que son enfant était venu à l'état de cadavre. Il y a donc contradiction entre cette constatation et la déclaration du médecin-légiste. Aussi le parquet a-t-il été informé. Il se pourrait qu'on relevât, à la charge de la jeune mère, non pas un infanticide, mais un homicide par imprudence.

OU CONDUIT L'IVRESSE. — Un Wattrelosien, Emile Liétard, âgé de 35 ans, demeurant à la Vieille Place, était venu à Roubaix dans la matinée de mardi. A onze heures, il était déjà gris. C'est dans cet état qu'il pénétra dans le cabaret tenu par M. Mescard rue Bernard. Le cabaretier, jugeant qu'il avait suffisamment bu, lui refusa la consommation qu'il demandait.

Le Wattrelosien ne l'entendit pas de cette oreille et fit du tapage, tant et si bien qu'il réussit à attirer la police. La vue de l'uniforme eut le don de l'exaspérer. La police outragée l'a mis en état d'arrestation et l'a conduit au poste de police de la place Sainte-Elisabeth.

MORT A L'HOTEL-DIEU. — Mardi après-midi, vers cinq heures, est mort à l'Hôtel-Dieu, Léonard Debuigne, ce journalier qui avait été terrassé, vendredi dernier, rue des Longues-Haies, par une attaque d'apoplexie. Il était âgé de 67 ans et demeurait rue de France, 69, chez M. Henri Vandaele.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'un des ouvriers de la teinturerie-apprêt de M. Browaets-Degeyter, s'est fracturé l'avant-bras gauche en tombant d'une table. M. le docteur Ballenghien, qui a examiné le blessé, Valère Vandenhout, âgé de 15 ans, demeurant rue Delattre, lui a prescrit un mois de repos.

— Jean Thérin, peigneur, âgé de 23 ans demeurant Grande Rue, cour Desrousseaux, occupé chez MM. Alfred Motte et Cie, a été blessé au poignet droit par la chute d'un pot de recouvrement de peigneuse. Il devra subir huit jours de repos prescrits par M. le docteur Rousseau.

— Jules Gadeyne, apprêteur, âgé de 14 ans, demeurant à Mont-à-Leux, travaillant pour le compte de MM. Wattel-Fetrier et frères, a eu le poignet droit brûlé par un tuyau de vapeur. M. le docteur Montaigne lui a ordonné huit jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de M. Crépelle-Fontaine, un frappeur s'est blessé à la main droite pendant son travail. L'ouvrier, Henri Honffiin, âgé de 19 ans, demeurant route de Leers, maisons Tiers, a été l'objet des soins de M. le docteur Ballenghien qui lui a prescrit cinq jours de repos.

— Un rattacheur, Joseph Gérardi, âgé de 20 ans, demeurant rue des Longues-Haies, s'est contusionné le pied droit contre un rail de son métier. L'ouvrier qui est occupé à la filature de MM. Etienne Motte et Cie, a été l'objet des soins de M. le docteur Bernard, qui lui a prescrit huit jours de repos.

— Georges Franchois, âgé de 15 ans, demeurant rue Daubenton, travaillant pour le compte de M. Cavrois-Mahieu, s'est foulé le poignet gauche en enlevant un panier de bobinots. M. le docteur Godefroy lui a ordonné cinq jours de repos.

— Un soigneur de cardes, Henri Favière, âgé de 55 ans, demeurant rue Beaurewaert, s'est blessé pendant son travail. L'ouvrier qui travaille dans l'établissement de MM. Motte-Bossut fils, filateurs, a été l'objet des soins de M. le docteur Flicquet qui lui a prescrit huit jours de repos..

— Marie Roussel, soigneuse, âgée de 18 ans, demeurant boulevard de Metz, cour Duforest, s'est blessée au pouce de la main droite pendant son travail. L'ouvrière, qui travaille dans l'établissement de M. Charles Pollet, filateur, a été l'objet des soins de M. le docteur Labbe qui lui a prescrit quelques jours de repos.

— Un tisserand, Cyrille Lempereur, âgé de 54 ans, demeurant rue Daubenton, cour Lauridant, a été blessé au poignet droit, par un coup de navette. L'ouvrier qui est occupé dans l'établissement de MM. Heyndrickx-Noufflard et Compagnie fabricanta, devra subir huit jours de repos ordonnés par M. le docteur Picquet.

— Jules Galet, âgé de 22 ans, demeurant rue de l'Ouest, en montant dans sa voiture, s'est fait une entorse au genou droit. M. le docteur Lepers a examiné le blessé qui travaille pour le compte de M. Léon Honoré, entrepreneur, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Le contre-maître de la filature de M. G. Debuigne s'est blessé à l'extrémité de l'annulaire droit, pendant son travail. L'ouvrier, Pierre Mangin, âgé de 43 ans, demeurant boulevard de Beaurepaire, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers qui lui a prescrit trois mois de repos.

— Une soigneuse, Clara Degin, âgée de 23 ans, travaillant pour le compte de MM. Lemaire et Dillies, s'est blessée au médius pendant son travail. M. le docteur Godefroy qui a examiné la blessée qui demeure à Estaimpuis, lui a prescrit quinze jours de repos.

VOL D'UNE MONTRE ET D'UNE CHAINE EN OR. — Un tisserand, Jean-Charles Moreau, âgé de 32 ans, demeurant rue d'Alma, 109, fort Fraser, a été arrêté lundi soir, vers sept heures et demie. Il se trouvait à l'estaminet de Mlle Jeanne Declercq, 182, rue du Fontenoy, quand la servante de l'établissement, Jeanne Sunerlinck, constata la disparition de sa montre et de sa chaîne en or déposées sur la table de la cuisine. Soupçonné, Jean-Charles Moreau fut fouillé et trouvé en possession des bijoux volés. La police informée est venue le mettre en état d'arrestation. Il sera poursuivi en outre pour ivresse.

UN TOURQUENNOIS ARRETE POUR OUTRAGES A UN MAGISTRAT. — M. Prud'homme commissaire de police du quatrième arrondissement, avait mandé à son bureau un journalier, Louis Six, âgé de 30 ans, qui demeure rue du Conditionnement à Tourcoing. Ce dernier se rendit à l'invitation mais au cours de l'interrogatoire que lui fit subir le magistrat, il s'oublia jusqu'à l'outrager. M. Prud'homme l'a mis en état d'arrestation et l'a fait écrouer au dépôt central.

UNE EXPULSEE. — L'agent de sûreté Trial a procédé mardi après-midi vers quatre heures, à l'arrestation d'une casquetière, Collette Desprez, née à Lendelede (Belgique) le 7 août 1848, femme Deconinck, demeurant rue des Charpentiers, cour Paulus. Cette femme est sous le coup d'infraction à un arrêté d'expulsion ; elle a été emmenée au dépôt.

UN OUVRIER PEINTRE BRULE PAR DE LA POTASSE. — Un ouvrier peintre, M. Frédéric Merckaert, âgé de 57 ans, demeurant rue de l'Epeule 161, et travaillant pour le compte de M. Cléty-Selosse, entrepreneur, a été blessé à l'œil droit par de la potasse. M. le docteur Bettremieux, appelé à lui donner des soins, a jugé que la brûlure était assez grave pour nécessiter l'entrée de l'ouvrier à l'Hôtel-Dieu.

ENTERREMENTS DU MERCREDI 27 JUIN. — M. Edouard Prouvost, neuf heures et demie, église du Sacré-Cœur. — M. Louis Haquette, neuf heures et demie, église Notre-Dame.

OBIT DU MEME JOUR. — Mme veuve Hippolyte Cardon, née Catherine Lecomte, huit heures et demie, église Saint-Martin.

HAUSSE DES CHARBONS. — Voulez-vous réaliser une notable économie et ne pas être incommodé par la chaleur de l'été ? Faites votre cuisine au gaz dont le prix n'a pas augmenté alors que le charbon coûte deux fois plus cher qu'il y a trois ans. Les Compagnies gazières donnent gratuitement les appareils à l'essai pendant un mois. S'adresser à la Compagnie du gaz à Roubaix. 69718

BEURRE EXTRA FIN de la laiterie d'Oostcamp, 3 fr. 40 le kilo ; beurre salé 3 fr. 70352

CROIX

LA PROCESSION DE DIMANCHE. — POURSUITES CONTRE LES MEMBRES DU CLERGE. — Nous apprenons que des poursuites vont être exercées contre MM. les abbés Deswel et Declerck, curés, Farsy, Bogaert et Delaeter, vicaires des paroisses St-Martin et St-Pierre, organisateurs de la procession qui a eu lieu dimanche dans la propriété de M. Prouvost. Les procès-verbaux rédigés à cette occasion stipulent que ces ecclésiastiques sont prévenus d'infraction à l'arrêté de police municipale du 18 juillet 1896 et s'appuient sur un arrêt de la Cour de cassation appliquant à une manifestation semblable constatée à La Mure (Isère) les penalités de l'article 471 n° 15 du code pénal. Aux termes de cet arrêt, la propriété où a eu lieu le cortège religieux était disposée de façon à permettre aux passants d'en suivre toutes les phases : ce qui suffirait à ôter tout caractère privé à cette cérémonie. Ajoutons que ce point sera fort contesté en ce qui concerne le jardin de M. Prouvost.

BATAILLE DANS LA RUE. — Le garde Ghesquière

FEUILLETON DU 27 JUIN. N° 72

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

V

RETROUVÉS

— Une robe bien minable... tandis que l'enfant était coquettement mis... Elle se dévoue à lui absolument... Elle ne porte plus de coiffe ; une petite ruse sans doute... Et elle n'avait pas... non, elle n'avait pas de chapeau... Elle doit habiter ce quartier d'Auteuil... Oui, elle sera descendue de chez elle, hâtivement, au moment du retour des courses, parce que son enfant devait la presser... En tous cas, j'ai quelque chance de la retrouver à Auteuil ; c'est par là que je commencerai mes recherches.

Car il était décidé, aujourd'hui, à la revoir, par simple charité.

Mais comment retrouver une femme dans cet immense quartier ?

— Eh ! par l'enfant, parbleu !

A onze heures, il était devant l'école communale, supposant que le fils de Naïc venait prendre là ses premières leçons.

Il assista à la sortie de tous les enfants, mais il ne vit pas Marc ; c'est donc qu'il devait être dans une institution particulière.

Il se renseigna sur toutes celles qui existent dans les environs, et l'après-midi, il vint se poster devant une d'elles pour la rentrée de la classe, devant une seconde pour la sortie. Il ne fut pas plus heureux.

Mais il avait une liste des sept écoles, il les surveillait toutes.

Le jour suivant, à onze heures, comme il se mettait en faction dans la rue Lafontaine, il aperçut la silhouette de Naïc, qui arrivait l'allure lourde, attristée, les yeux à terre.

Il se cacha derrière un pan de mur avançant sur le trottoir et put voir bientôt le petit Marc se jeter longueusement dans les bras de sa mère et l'embrasser avec frénésie. Cela lui fit un peu mal ; mais n'avait-il pas décidé qu'il ne venait qu'en bon ami, en camarade ? Pouvait-il encore être jaloux de cet enfant ?

Cinq minutes après, il savait où habitait Naïc, et, non seulement la maison, mais la chambre, parce que Marc, en rentrant chez lui, allait régulièrement faire un tour sur sa « terrasse » qui avait bien un mètre carré.

Il avait besoin de s'amuser tout seul, le pauvre drôle, Mamanaïc n'étant pas du tout en train depuis dimanche dernier. Elle ne parlait plus avec lui, même en le conduisant en classe ; elle ne lui adressait plus guère à la parole que pour lui faire réciter ses leçons.

Et l'après-midi, elle travaillait assez mal, sentant son cœur bien gros et ses yeux pleins de larmes, quand on frappa discrètement à sa porte.

Elle alla ouvrir tenant son ouvrage à la main, croyant à quelque visite de la concierge ou d'une voisine.

Claude Champagney était là

Il lui tendit la main, en s'efforçant de sourire ; mais il avait le visage tout contracté, et un regard inquiet s'échappait de ses yeux.

Oh ! murmura Naïc toute tremblante, que venez-vous faire ici, monsieur ?

— Vous ne refuserez pas, je pense, de me recevoir ? N'ai-je pas quelques droit à un meilleur accueil ?

Il entrait, du reste, et refermait la porte.

— Enfin, que voulez-vous, monsieur ?

Il jetait les yeux autour de lui et se sentait le cœur serré par la pauvreté de ce logis, où pourtant régnait une intime poésie : par la fenêtre, grande ouverte sur le bois, venait un air doux et pur ; sur la terrasse, deux serins, enfermés dans une toute petite cage, voletaient ou aiguisaient le bec contre un biscuit, et sur la cheminée et la table, il y avait de simples fleurs au milieu de beaucoup d'herbes, les récoltes de Marc.

Et puis, c'était si petit quetout, malgré le travail était méticuleusement à sa place, comme dans une cabine de navire. Cette comparaison se présenta tout naturellement à l'esprit de Claude.

Mais il éloigna vite ce souvenir, d'autant qu'il apercevait, au-dessus du lit de Naïc, le portrait de l'enfant, entre un crucifix et une branche de laurier.

Il ne devait pas oublier que son roman du Guildo et du Havre était une chose finie, passée, sans retour possible et qu'il n'était là que par pure charité.

La vue du portrait de Marc l'avait heureusement ramené à la sage raison. Il sourit avec assez de gaieté et dit :

— Vous voilà bien surprise, que je vous aie découverte ?... Mais on ne m'échappe pas toujours ; j'ai été aussi rusé que la petite fée...

Elle fut péniblement impressionnée par la légèreté qu'il affectait maintenant, et elle répondit assez fermement :

— A quoi cela vous servira-t-il, monsieur, de troubler ma vie d'une pauvre femme ? Laissez-moi seule et tranquille avec mon enfant, monsieur ! Je vous ai déjà exprimé toute ma reconnaissance des bontés qu'avous avez eues pour moi... Désormais, permettez-moi de rester une inconnue pour vous...

— Vous ne l'êtes plus ; M. de Preuilly m'a révélé...

Elle eut un violent emportement :

— Eh ! quoi, monsie